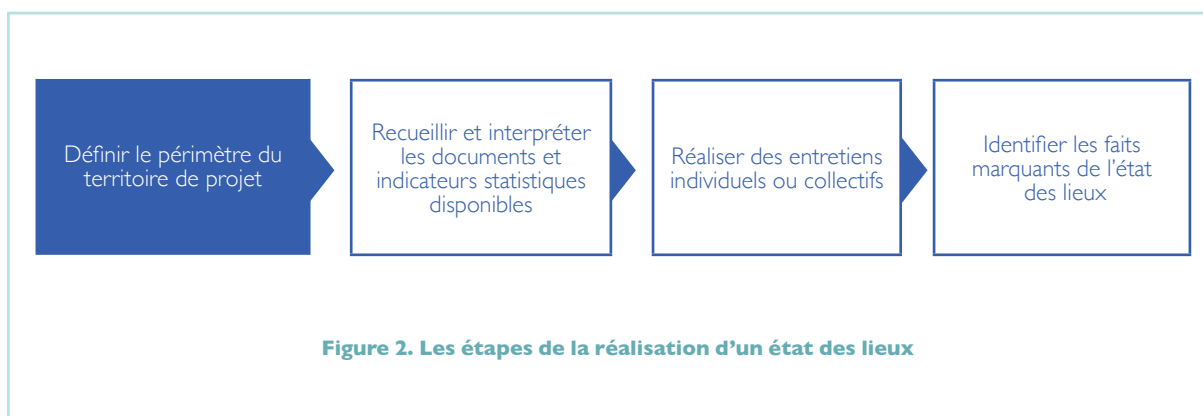


Les étapes de la réalisation d'un état des lieux en santé environnementale

La réalisation d'un état des lieux en santé environnementale se déroule en plusieurs étapes : la définition du territoire de projet, la caractérisation de ce territoire par un travail documentaire et par le recueil et l'interprétation des indicateurs statistiques disponibles, et enfin la confrontation de ces données avec l'expérience et les opinions des acteurs locaux (par le biais d'entretiens qualitatifs individuels ou collectifs, ou d'une restitution publique locale).



◆ AVANT DE DÉBUTER L'ÉTAT DES LIEUX EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Que l'état des lieux en santé environnementale soit externalisé ou réalisé en interne, il est nécessaire de mener une réflexion en amont pour définir les attentes et besoins, identifier une équipe ou un référent projet et définir le cahier des charges (objectifs, résultats attendus, champs couverts, méthode, accompagnement...).

A noter

Parfois, une commune ou une intercommunalité souhaite entreprendre une démarche d'état des lieux en santé environnementale, mais ne dispose pas des ressources et/ou compétences nécessaires à la réalisation de celui-ci.

- ▶ Des centres ressources et des bureaux d'études sont en capacité d'apporter un appui méthodologique ou de réaliser l'état des lieux ;
- ▶ Il est possible d'obtenir des financements pour la réalisation d'états des lieux en santé environnementale via les appels à projets annuels en santé environnementale.

◆ ÉTAPE 1 : DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE DE PROJET

Cette première étape est très importante, car elle va conditionner la pertinence de l'état des lieux et donc son utilité. Le territoire d'études choisi doit se rapprocher au maximum du bassin de vie pertinent pour la population, c'est-à-dire le territoire sur lequel la population se déplace pour ses activités de la vie quotidienne, comme aller au travail, à l'école, faire ses courses, etc. Cependant, certains indicateurs statistiques (par exemple, sur l'état de santé ou l'offre de soins) ne sont pas disponibles sur les territoires disposant d'effectifs de population très réduits, pour des raisons de confidentialité des données. La phase qualitative de l'état des lieux (voir étape 3 : réaliser des entretiens individuels ou collectifs) permettra d'obtenir des informations sur des thèmes non documentés par des indicateurs statistiques.

Il est primordial que le périmètre du territoire soit discuté et validé collectivement avant de débiter la réalisation de l'état des lieux.

A noter

La base des bassins de vie de l'INSEE est un outil qui peut aider à définir le territoire de projet pertinent. Un bassin de vie peut être défini comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. C'est un territoire présentant une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique, exprimant des besoins homogènes en matière d'activités et de services.

www.insee.fr/fr/information/2115016

